

# DROITS PARENTAUX dans les dispositions nationales

- Avis de prolongation du congé de maternité, de paternité ou d'adoption pour une partie d'année - Option « d » - Arrangement pour la 1<sup>re</sup> année (au moins 2 semaines à l'avance)

Le \_\_\_\_\_

Madame Chantal Giasson  
Service des ressources humaines  
Commission scolaire des Trois-Lacs  
400 avenue St-Charles  
Vaudreuil-Dorion (Qc) J7V 6B1

**Objet : Congé sans traitement à temps partiel en prolongation du congé de \_\_\_\_\_ - Option « d » - Arrangement de la 1<sup>re</sup> année**

Madame,

Tel que prévu à la clause 5-13.27, je vous avise de mon intention d'être en congé sans traitement pour une partie d'année, en prolongation de mon congé de \_\_\_\_\_ (maternité, paternité, adoption).

Ce congé sans traitement débutera le \_\_\_\_\_ et se terminera le \_\_\_\_\_  
(date) (date)

L'aménagement de mon congé pour la 1<sup>re</sup> année sera le suivant :

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, je désire travailler (ou ne pas travailler)  
(date) (date)

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, je désire travailler (ou ne pas travailler)  
(date) (date)

Je désire également continuer à participer aux régimes d'assurances collectives qui me sont applicables en versant la totalité des primes.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature  
Nom et adresse

**(Il est recommandé de faire parvenir une copie au syndicat)**

(Conservez une copie)

**Note :** L'aménagement de la deuxième année du congé sans traitement pour une partie d'année, selon l'option « d », doit parvenir à la commission scolaire au moins trois (3) mois avant le début de la 2<sup>e</sup> année.

Pour rédiger votre demande, vous pouvez vous inspirer de la lettre de l'aménagement de la première année en y apportant les ajustements nécessaires.